

Le 21 octobre 2016

Secrétaire du BAPE  
À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

### **Choquant ... dans leur approche client!**

Je me présente, André Fredette, citoyen demeurant au [REDACTED]  
Cookshire-Eaton, numéro cadastrale 2129420, ayant 72.23 mètres de façade.

L'emprise de la nouvelle ligne projetée passe sur le terrain no cadastre 2129418 et, va occuper 53 des 59.45 mètres du terrain. Après il y a le terrain no 2129419 d'une largeur aussi de 59.45 mètres.(195 pieds). Donc on peut conclure que la limite de mon terrain avec ma résidence se situe à quelques 66 mètres de la nouvelle emprise. (216 pieds). (voir la partie de carte que je donnerai le 27 octobre)

**1. Je trouve décevant et choquant le fait ne n'avoir jamais été contacté par courrier par quelqu'un d'Hydro Québec pour m'avertir du projet avant la séance d'information du BAPE du 28 septembre 2016.**

**2. Je vous laisse mes réflexions à la suite de la rencontre avec l'agronome d'Hydro du 12 octobre 2016 initié le soir du 28 septembre :**

**-En dehors de l'emprise, la loi n'oblige pas à compenser financièrement pour les désagréments visuels, la fragilisation des arbres en milieu humide, niant même la dépréciation de valeurs des résidences particulièrement en milieu rural pour ceux qui sont touchés à proximité des lignes.**  
**- Hydro s'organise pour que le monde soit seul dans leur approche, en contrôlant l'information sur ceux qui peuvent être impactés, allant jusqu'à dire ne pas fournir de munitions qui pénaliseraient Hydro, et de s'organiser pour trouver l'information par soi-même avec Google map ... (pourtant en 1982 lors de la 1ere ligne ces cartes étaient disponibles : Voir la carte fournie le 27octobre )**

**3. Je vous remercie de votre écoute.**  
**André Fredette**